**INTERVENTION DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**

**Dix-septième session de l’Examen Périodique Universel**

**29 octobre 2013**

**Examen de la République du Tchad**

Monsieur le Président,

Nous saluons la délégation tchadienne présente à ce rendez-vous, et la remercier pour l’exposé très riche qui vient de nous être délivré ainsi que l’excellent rapport. Ils nous ont brossé les réalités et les avancées significatives de ce pays après le premier examen en 2009 avec une grande lisibilité.

Madagascar se félicite de la ratification par Tchad de plusieurs instruments internationaux, de l’élaboration de plusieurs textes juridiques en matière de droits de l’homme, ainsi que de la création de plusieurs institutions nationales de promotion et de protection des droits de l’homme dont la Commission Nationale des Droits de l’Homme conformément aux principes de Paris. Ceci démontre les efforts consentis par le Tchad de se mettre en phase avec les normes internationales, s’agissant des droits de l’homme.

Nous notons avec satisfaction les nombreuses initiatives mises en place par le Gouvernement tchadien dans la protection et la promotion des populations notamment dans le domaine de la santé, de la justice, de l’éducation, de l’emploi, des droits de la femme et des enfants.

Madagascar se réjouit des efforts considérables effectués par le Gouvernement tchadien dans la lutte contre la pauvreté. Nous l’encourageons à persévérer dans ses œuvres.

Enfin, nous recommandons au Tchad de poursuivre ses efforts dans la promotion et la protection des droits de l’homme et sollicite l’appui de la communauté internationale pour l’accompagner dans la mise en œuvre de ses engagements pris vis-à-vis de toutes les composantes sociales.

Je vous remercie.